

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 À 16 H 00

-----  
**Rapport N° 28**

**RACHAT DE PARCELLES À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AUVERGNE – SECTEUR CROUËL À CLERMONT-FERRAND**  
-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Cécile AUDET pouvoir à Charles-André DUBREUIL, Odile VIGNAL pouvoir à Marion BARRAUD, Estelle BRUANT pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Alparslan COSKUN pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI  
-----

*M. Diego LANDIVAR étant absent, le pouvoir donné par Mme Marianne MAXIMI n'a pu être pris en compte.*

*M. Jean-Pierre BRENAS arrive après le vote de la question n°1.*

*M. Jérôme AUSLENDER arrive pendant le diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Grégory BERNARD).*  
-----

-----  
**Rapport N° 28**  
**RACHAT DE PARCELLES À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AUVERGNE – SECTEUR CROUËL À CLERMONT-FERRAND**  
-----

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et L. 1311-13 fixant les modalités d'acquisition d'un bien par une collectivité ;

En 2004 et 2008, l'EPF Auvergne a acheté pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand les parcelles cadastrées section DR numéros 65-78-80-82 d'une surface totale de 6 861m<sup>2</sup>. Cet ensemble de parcelles non bâties est concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Plateau de la Sarre / Crouël ». La nature de ces biens correspond à du terrain naturel.

Afin de régulariser cette situation foncière de portage de biens amortis, le rachat à l'EPF Auvergne de ces parcelles vous est proposé.

Ainsi, ce rachat à l'EPF Smaf Auvergne correspond à un prix de cession, hors TVA, qui s'élève à 22 364,77 €, auquel s'ajoute une TVA sur prix d'un montant de 3 162,73 €. Dès lors, le prix de cession, toutes taxes comprises, est de 25 527,50 €. La Ville a déjà réglé à l'établissement public foncier la somme de 22 410,01 € au titre des participations. Il est à préciser qu'après signature de l'acte, l'EPF Auvergne remboursera à la Ville de Clermont-Ferrand un trop versé en capital de 45,24 € et en frais de portage de 14,44 €. Cependant, la commune reste redevable de la TVA sur prix de 3 162,73 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver le rachat à l'EPF Auvergne des biens cadastrés section DR numéros 65-78-80-82 d'une surface de 6861m<sup>2</sup> au prix de 25 527,50 € selon les modalités de paiement précisées dans l'exposé, à savoir le paiement de la TVA sur prix d'un montant de 3 162,73 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de confier la rédaction des actes notariés à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>37</b>	=	49 Conseillers Présents	+	4 Représentés	-	16 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>37</b>	=	<b>Pour : 37</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

*Ne prennent pas part au vote de la question n°28 : Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Grégory BERNARD, Nicolas BONNET, Julien BONY, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Cécile LAPORTE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Anne-Laure STANISLAS*

Pour ampliation certifiée conforme.

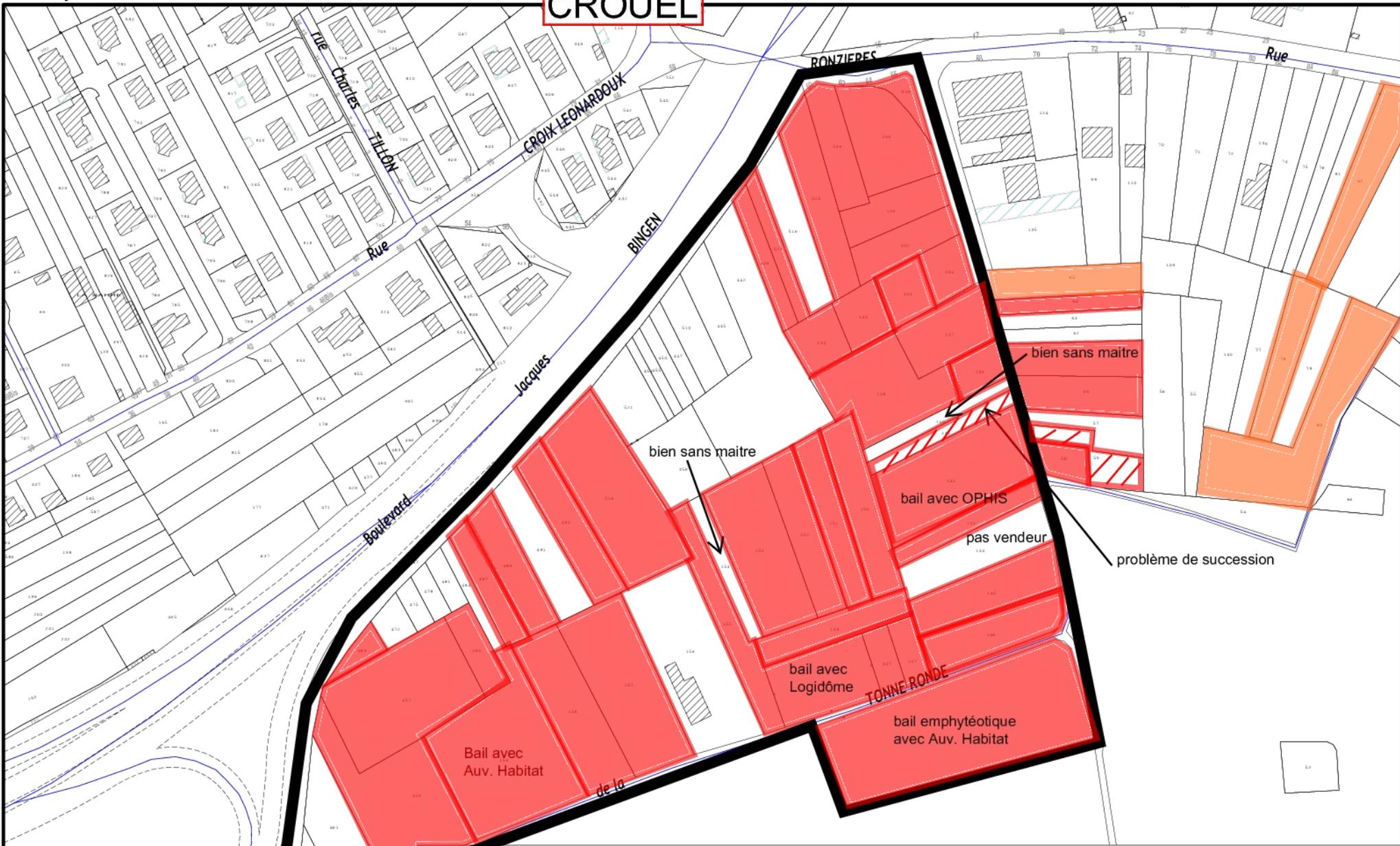
Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,

Olivier BIANCHI



# CROUEL



Banque de Données Urbaines - 97 avenue du Limousin - 63000 Clermont-Ferrand - Tel 04 73 42 63 63

 <p>VILLE DE CLERMONT-FERRAND</p>	PLAN CADASTRAL	 Périmètre d'intervention	 SMF amorti	
	Echelle : 1 / 2500	 Ville	 en cours d'acquisition	
Service B.D.U.	Plan issu des données de la D.G.I. : Reproduction interdite			